

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20230928-002****du 28 septembre 2023****n°002****page 1/3****EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice : 39**

PRESENTS (28) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIÉ, Jean-Michel MEUNIER, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Amine MESSAOUDENE, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Pierre BARAUDON, Isabelle MIGUET, Stéphane VERDIER, David SIMON

POUVOIRS (10) : Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN
 Isabelle DUCHET donne pouvoir à Maryse LAVRARD
 Sophie GUEGUEN donne pouvoir à Yasin ERGÜL
 Elsa FARHAT donne pouvoir à Evelyne AZIHARI
 Flavy FRUCHON donne pouvoir à Thomas BAUDIN
 Séverine BART donne pouvoir à Jeannie MARECOT
 Gilles MAUDUIT donne pouvoir à Jacques MELQUIOND
 Béatrice ROUSSENQUE donne pouvoir à Laurence RABUSSIÉ
 Patricia BAZIN donne pouvoir à Pierre BARAUDON
 Michel FRESNEAU donne pouvoir à Jean-Michel MEUNIER

EXCUSES (1) : Françoise BRAUD

Nom du secrétaire de séance : Jeannie MARECOT

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN**OBJET : Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Médiation Grand Châtellerault pour l'expérimentation Sport quartiers**

La prévention de la délinquance requiert une approche protéiforme aux fins de prévenir et lutter efficacement contre les comportements déviants ou les parcours délinquants en agissant dans de nombreux domaines : Réussite éducative, soutien à la parentalité, insertion socioprofessionnelle ...

Dans le cadre de la Stratégie Territoriale de Prévention de la Délinquance (STPD) 2021-2025, de multiples actions et expérimentations sont menées comme la médiation socioprofessionnelle, la médiation scolaire ...

Conformément à la fiche action 15 de la STPD 2021-2025, une expérimentation de prévention de la délinquance par le sport est menée dans les quartiers prioritaires de Châtellerault. En effet, dans le travail socio-éducatif, le sport fait figure de levier puissant pour capter certains publics notamment les publics dits "éloignés".

Au delà de la captation des publics, l'expérimentation sport quartiers vise notamment à :

- Accompagner les jeunes vers l'offre sportive et le droit commun,
- Renforcer les associations sportives dans les quartiers,
- Développer la pratique féminine dans les quartiers.

Cette expérimentation est portée par l'association Médiation Grand Châtellerault qui bénéficie d'un poste adulte relais alloué par l'Etat pour mener à bien cette mission. Celle-ci repose sur les principes de "présence hors les murs" et "d'aller vers" et se décline en horaires décalés.

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20230928-002

du 28 septembre 2023

n°002

page 2/3

La commune de Châtellerault souhaite soutenir cette démarche innovante répondant à un besoin social dans les quartiers prioritaires de la ville.

* * * * *

VU la loi pour la sécurité intérieure du 18 mars 2003 qui reconnaît la médiation comme un des axes de la politique de sécurité,

VU la loi du 1^{er} août 2003 pour la ville et la rénovation urbaine faisant référence aux agents de médiation sociale (annexes relatives aux indicateurs de moyens dans le domaine de la sécurité et de la tranquillité publique sur les ZUS),

VU la décision du Comité Interministériel des Villes du 9/3/2006 de reconnaître, développer et professionnaliser la médiation sociale,

VU la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020/2024,

VU la stratégie territoriale de prévention de la délinquance 2021/2025,

VU la délibération n°17 du conseil municipal du 9 juillet 1998, autorisant la commune à adhérer à l'association AEDSP,

VU la modification des statuts de l'association en date du 16 octobre 2010, portant le nom de Médiation,

VU le renouvellement en date du 10 février 2021 de la convention pluriannuelle d'objectifs reliant l'association Médiation GC et la ville de Châtellerault,

CONSIDÉRANT la finalité de l'association Médiation définie dans l'article 2 de ses statuts de promouvoir la médiation socio culturelle, d'agir pour la prévention de la délinquance, de contribuer à la tranquillité publique et gérer les conflits par la médiation.

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de Châtellerault de soutenir les projets associatifs d'intérêt local sur son territoire,

CONSIDÉRANT l'intérêt local du projet répondant aux objectifs de la collectivité en matière de politique publique de prévention, de cohésion sociale, de citoyenneté et de tranquillité publique,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 800 euros à l'association Médiation Grand Châtellerault,
- d'autoriser le maire à signer toute pièce relative à cette subvention.

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20230928-002

du 28 septembre 2023

n°002

page 3/3

La dépense est imputée sur la ligne budgétaire : 110 / 6574 / 4510

Vote : Adopté à l'unanimité

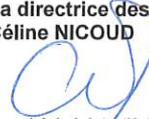
POUR : 37

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 T. BAUDIN

**Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICOUD**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr

